

ASSURANCE VACANCES ULYSSE



ASSUREVER
assure vos voyages



LES + DE VOTRE ASSURANCE

- **Annulation pour toutes causes justifiées**
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle
- Avion manqué
- Garantie Retour impossible incluse
- **Une couverture étendue et adaptée pour les déplacements sportifs ou à thème**
- La possibilité de mettre jusqu'à 9 personnes par contrat



LES TARIFS

Tarifs TTC par personne

Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque	Annulation
Jusqu'à 350 €	39 €	16 €
De 351 à 700 €	55 €	27 €
De 701 à 1 200 €	79 €	40 €
De 1 201 à 2 000 €	109 €	60 €
De 2 001 € à 16 000 €**	7,50 %	4 %
Extension Sports et Loisirs	+ 25 €	-
Extension pour les séjours jusqu'à 92 jours (tarifs TTC par personne et par jour supplémentaire au-delà des 31 premiers jours)	France	+ 1 €
	Europe et bassin méditerranéen	+ 2 €
	Reste du monde	+ 4 €

* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage (exemple : 2 adultes à 800 € par personne et 1 enfant à 300 €, soit un prix moyen de 633 € par personne = une prime conseillée de 52,80 € par personne en Multirisque).

** Prime en % du prix du voyage TTC par personne.



INFOS +

Durée maximum du séjour **92 jours**
 Nombre d'assurés par contrat **9 personnes maximum (de moins de 75 ans le jour de la souscription)**
 Territorialité **monde entier (sauf stipulation contraire)**

Cabinet Sophie Pederencino

2 Rue Général Ducournau

64300 ORTHEZ

Orias : 13010300

Téléphone : 05.59.69.04.13

Mail : cabinet.sophie.pederencino@gmail.com

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit au plus tard la veille du départ
- ✓ L'extension Sports et Loisirs doit être souscrite simultanément à la Multirisque
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule
- ✓ **Visa** : Pour les voyages en Russie, Biélorussie et Ukraine, une attestation d'assurance originale est nécessaire pour l'obtention du visa. Vous pouvez la demander en nous contactant au 01 73 03 41 18 ou par e-mail : information@assurever.com.



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE		Multirisque	Annulation	Sports et loisirs
ANNULATION DE VOYAGE • Maladie, accident ou décès • Annulation en toutes causes justifiées • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne • Maladie grave en cas d'épidémie ou de pandémie • Annulation en cas d'absence de vaccination • Refus d'embarquement suite à prise de température ou résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à l'aéroport de départ • En cas de défaut ou d'excès de neige • Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Franchise de 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne • Franchise de 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
VOL MANQUE	• Nouveau billet d'avion	■	■	■
RETARD AERIEEN > 4 heures	• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)	■	■	■
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS • Vol, destruction totale ou partielle, perte ↳ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises • Frais de reconstitution des documents d'identité • Retard de livraison des bagages > 12 heures • Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs ↳ Franchise • Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) • Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité	• 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 50 € / valise • 150 € / personne • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne • 1 000 € / personne • 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) • 8 jours (150 € / personne maximum) • 300 € / personne, franchise d'1 journée	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR • Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical • Interruption de l'activité de sports ou de loisirs	• Prorata temporis • Valeur du voyage initial • Prorata temporis (400 € maximum)	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE	• 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / évén.	■	■	■
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER ↳ Franchise • Responsabilité civile sport ↳ Franchise	• 1 000 000 € maximum / événement • 75 € / sinistre • 300 000 € maximum / événement • 150 € / sinistre	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■
RETOUR IMPOSSIBLE ↳ Franchise	• 10 % du montant du voyage / nuit / pers. avec un mini. de 50 € (maxi. 5 nuits) • 1 nuit	■	■	■
ASSISTANCE RAPATRIEMENT • Transport / Rapatriement, y compris en cas d'épidémie, pandémie • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Frais médicaux à l'étranger (cas d'épidémie ou pandémie inclus) • Urgences dentaires ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires • Frais hôteliers suite à mise en quarantaine	• Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maxi. 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • 150 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne / événement • Frais réels • 2 500 € / personne • Frais d'hôtel 150 € / nuit (maxi. 14 nuits)	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
RETOUR ANTICIPE • En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel • En cas d'attentat survenant à destination ou sinistre au domicile	• Billet retour + taxi • Billet retour + taxi	■ ■	■ ■	■ ■
ASSISTANCE VOYAGE • Avance de la caution pénale • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Frais de secours sur piste de ski balisée • Frais de caisson pour la plongée sous-marine	• 15 000 € / personne • 7 500 € / personne • 15 000 € / personne • Frais réels • Frais médicaux à hauteur de 150 000 € / pers.	■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■

202110A1 - 85001 (T3) - v10.2021 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages